

SLOW

DATE DE CONVOCATION : 14 avril 2026  
DATE D’AFFICHAGE : 14 avril 2026  
NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 23  
NOMBRE DE CONSEILLERS PRÉSENTS : 21  
NOMBRE DE VOTANTS : 22

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

**SÉANCE DU 27 AVRIL 2026 à 19h00**

**PRÉSIDENTE DE SÉANCE** : Monsieur Eric BLIN, Maire

**SECRETARE DE SEANCE** : Madame Carole BOSQUET

**PRÉSENTS** : M. MARIE Freddy, Mme TEMPERVILLE Christine, M. DEU Yannick, Mme GUILBERT Maggy, M. BERTHELEMY Matthieu, Mme BOSQUET Carole, M. COUSIN Jean-Marie, Mme DARSY Nadia, M. DUCATEZ Nicolas, Mme GUILBERT Valérie, M. LECAT Gilles, Mme LEGRAND Delphine, M. LEHMANN Wolfgang, Mme LISE Juliette, M. VANGROOTENBRUELE Alvin, Mme VOET Evelyne, M. AVART Jean-Luc, M. BUCKMAN Rudolph, Mme CADET Delphine, M. DESCHODT Daniel, M. DUCROCQ Joël.

**ABSENTS** : Mme LEBLANC Vanessa (procuration à M. DEU Yannick).

**N°2026/022 APPROBATION DU COMPTE FINANCIER UNIQUE DE L'ANNEE 2025**

Conformément à l'article L. 2121-14 du code général des collectivités territoriales, dans les séances où le compte administratif du maire est débattu, le conseil municipal élit son président. En conséquence, M. le Maire s'étant retiré, sous la présidence de Mme Evelyne VOET;

L'article 242 de la loi de finances pour 2019 dispose que le « compte financier unique (CFU) se substitue, durant la période de l'expérimentation, au compte administratif ainsi qu'au compte de gestion, par dérogation aux dispositions régissant ces documents ». Sur la base des propositions du bilan final du Gouvernement remis au Parlement sur l'expérimentation du compte financier unique, l'article 205 de la loi de finances pour 2024 généralise le CFU au plus tard au titre de l'exercice 2026.

Le budget général de l'exercice 2025 pour lequel le compte financier unique est soumis par Mme Evelyne VOET, s'est exécuté du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section d'investissement et du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2025 pour les opérations de la section de fonctionnement.

De ce document comptable se dégage les résultats suivants:

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
Dépenses de l'exercice	2 211 571,63 €	487 250,38 €
Recettes de l'exercice	2 339 629,33 €	54 722,82 €
Résultat de l'année	128 057,70 €	-432 527,56 €
RAR dépenses	-	106 472,13 €
RAR recettes	-	-

Ces résultats sont repris au budget de l'exercice 2026.

Après s'être fait présenter le budget et les décisions modificatives de l'exercice considéré, M. le maire étant sorti au moment du vote, le conseil municipal délibère sur le compte financier unique du maire de l'exercice 2025:

1° Donne acte de la présentation faite du compte financier unique lequel peut se résumer comme indiqué ci-dessus;

2° Constate, aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes, les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relative au report à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et du bilan de sortie, aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes ;

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser ;

4° Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

5° Arrête le bilan des cessions et acquisitions opérées en 2025 comme il suit :

**CESSION**

Pas de cession.

**ACQUISITION REALISEE EN 2025 AVEC DELIBERATION ANTERIEURE**

DELIBERATION n°2023/004 du 27/02/2023 portant sur l'acquisition d'un terrain pour l'agrandissement du cimetière communal d'une contenance de 2 000m<sup>2</sup> pour l'euro symbolique. Opération d'acquisition constatée en novembre 2025.

**PROJETS DE CESSIONS ET ACQUISITIONS 2026**

Pas de projet de cession ou acquisition défini.

Envoyé en préfecture le 30/04/2026  
Reçu en préfecture le 30/04/2026  
Publié le *SLOW*  
ID : 059-215906470-20260427-2026\_022-DE

Le conseil municipal, après avoir oui l'exposé de M. le président :

APPROUVE le compte financier unique du budget communal pour l'année 2025.

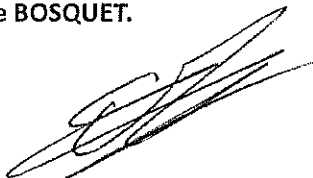
Résultat du vote: Pour – 22 Contre – 0 Abstention - 0

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR MOIS ET AN QUE DESSUS

\*\*\*\*\*

La Secrétaire de Séance,

Carole BOSQUET.



POUR COPIE CONFORME

Le Maire,

Eric BLIN.

